

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3133

Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable 2017 à 2020 - Demande d'autorisation de signature d'une 4e déclaration de coopération culturelle Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 18 JUILLET 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 19 JUILLET 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 JUILLET 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 24 JUILLET 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 JUILLET 2017

---

**PRESIDENT :** M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :** M. GRABER (pouvoir à M. MALESKI), Mme LEVY (pouvoir à M. LAFOND), Mme BALAS (pouvoir à M. BERAT), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme BRUGNERA (pouvoir à Mme PALOMINO), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme DOGNIN-SAUZE), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme MADELEINE (pouvoir à M. GEOURJON)

**ABSENTS NON EXCUSES :** M. BRAILLARD, M. HAVARD

2017/3133 - CHARTE DE COOPERATION CULTURELLE LYON VILLE DURABLE  
2017 A 2020 - DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE 4E  
DECLARATION DE COOPERATION CULTURELLE VILLE DE LYON  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, convaincue de l'importance de la culture, de la création et des patrimoines dans le développement de ses territoires prioritaires et de ses habitants, a, dès 2004, inventé et développé un outils d'engagement de nos établissements, services et événements culturels dans le cadre du Contrat de Ville : la Charte de Coopération Culturelle.

Trois chartes successives ont permis l'engagement, au nom de leurs missions de service public, du réseau des établissements culturels lyonnais : lecture publique, musées, théâtres, structures d'enseignements, Opéra, Maison de la Danse, mais aussi notre service archéologique, notre direction des événements...

Dans la dernière charte, ce sont 190 engagements qui avaient été pris par 21 structures culturelles majeures, déclinés et mis en œuvre en coopération avec le tissu associatif, éducatif, social et de la politique de la ville.

Cette expérience lyonnaise a été reconnue, et reprise, ici par la métropole et 15 de ses communes en politique de la ville, en France avec par exemple la Ville de Paris et à l'étranger à Liège et Helsinki, qui a évoqué l'existence d'un « modèle lyonnais » de mobilisation des grands acteurs publics de la culture pour le développement harmonieux de la Cité.

La charte de coopération culturelle au-delà de sa contribution première au développement des territoires prioritaires de la ville s'est élargie progressivement à la prise en compte de politiques ou programmes transversaux : l'éducation, l'accessibilité, l'égalité entre les Femmes et les Hommes, la prise en compte des diversités, les thématiques du développement durable...

La 4<sup>e</sup> Charte de Coopération Culturelle a pour ambition de faire la synthèse de l'ensemble de ces engagements qui contribuent à fabriquer, ensemble, et en s'appuyant sur les savoir-faire et compétences de nos institutions culturelles, la Ville Durable. Elle devient la « Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable ».

Elle s'appuie sur la volonté d'impulser des politiques culturelles, de création et patrimoniales, qui participent au développement humain, urbain et responsable de la ville et de tous ses territoires.

Elle porte l'ambition de placer la culture au cœur du projet de développement de la ville par des actions en lien avec l'ensemble des politiques publiques, dans l'objectif de l'élaboration d'une ville créative, durable et équilibrée.

26 structures culturelles s'engagent ainsi pour la période 2017 à 2020 : les Archives Municipales de Lyon, Arty Party pour les Nuits Sonores, la Bibliothèque Municipale de Lyon, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le Conservatoire de Lyon, l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-arts de Lyon, l'Institut Lumière, la Direction des Evénements, le

GRAME, la Maison de la Danse, le Marché Gare, le Musée d'Art Contemporain, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, le Musée des Beaux-arts, les Musées Gadagne, le Musée des Tissus / Musée des Arts Décoratifs, le Nouveau Théâtre du 8<sup>e</sup> NTH8, l'Opéra National de Lyon, le Périscope, l'Auditorium / Orchestre National de Lyon, le Service Archéologique de Lyon, les Nouvelles Subsistances, la Croix-Rousse Scène nationale, le Théâtre des Célestins, le Théâtre du Point du Jour, le Théâtre Nouvelle Génération.

Elles s'engagent dans des actions thématiques qui façonnent :

- Une **Ville Equilibrée**, engagée dans tous les territoires et en particulier les Quartiers Politique de la Ville, les Quartiers de Veille Active et ceux en renouvellement urbain.
- Une **Ville Apprenante** dans et hors l'école, fortement engagée dans l'éducation artistique et dans la place de la culture à l'école, qui partage informations et savoirs de chacun-e.
- Une **Ville Solidaire**, pour les personnes les plus vulnérables, en insertion socio-économique.
- Une **Ville Participative**, en lien avec les Conseils Citoyens et les Conseils de Quartiers, s'adressant à toutes les générations, des enfants aux seniors, et s'engageant dans des projets intergénérationnels.
- Une **Ville d'Egalité**, accessible, engagée dans la prise en compte des diversités, la lutte contre les discriminations, l'Egalité entre les femmes et les hommes, le dialogue interculturel.
- Une **Ville d'Héritages**, qui reconnaît, valorise et fait dialoguer les patrimoines et les mémoires.
- Une **Ville Douce**, végétale et écoresponsable.
- Une **Ville créative et innovante**, priorisant l'expérimentation, favorisant la place de l'art dans l'espace public, l'hybridation avec le numérique, et s'ouvrant à nouvelles coopérations en tissant les liens entre culture et sport.

Dans chaque structure, un-e ou plusieurs référent-es sont désigné-es et font vivre en interne les engagements pris, un bilan et une évaluation seront réalisés annuellement (projets réalisés, impact sur les territoires prioritaires, mobilisation des moyens humains et financiers, participation aux instances de coopération...).

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

## **DELIBERE**

M. le Maire est autorisé à signer la Déclaration de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable qui donne le cadre politique de cette 4<sup>e</sup> Charte de Coopération Culturelle Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Georges KEPENEKIAN